

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 009-1447/15/CC**

**■ Approbation du transfert du Parking Saint Menet à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement  
DPPLSV 15/13967/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire d'une parcelle sise 19, avenue de Saint Menet, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, cadastrée Quartier Saint Menet, section E n° 145 d'une superficie de 2.751 m<sup>2</sup>, issue d'une parcelle de plus grande importance acquise par acte notarié des 18 et 30 décembre 1957, cadastrée E n°0047 d'une superficie de 2832 m<sup>2</sup>.

Une emprise de cette parcelle est actuellement affectée à l'usage d'aire de stationnement public. Suite aux travaux de requalification de l'avenue de Saint Menet, entrepris par la Direction des Routes en 2010, les entrées de cette aire de stationnement ont été modifiées. Ainsi, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite le transfert de propriété de cette emprise en vue de la réorganisation des accès.

Par délibération n°12/0702/DEVD du 9 juillet 2012, le Conseil Municipal de la ville de Marseille a approuvé le principe du transfert d'une partie de la parcelle E 145 d'environ 355 m<sup>2</sup> au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour la réorganisation des accès de cette aire de stationnement.

Il convient donc de régulariser par un acte administratif le transfert de cette parcelle.

Conformément à l'article 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert de propriété de ces biens dans le cadre d'un accord amiable ne donne pas lieu à indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°12/0702/DEVD du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 9 juillet 2012.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il y a lieu d'approuver le transfert de propriété de l'aire de stationnement sis 19 Avenue de Saint Menet à Marseille dans le cadre des compétences communautaires

**Signé le 20 Novembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le transfert de propriété par la ville de Marseille au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de l'emprise d'environ 355 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle sise 19, avenue de Saint Menet à Marseille 11ème arrondissement, cadastrée quartier Saint Menet section E n° 145 d'une superficie de 2.751 m<sup>2</sup>,

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les documents et actes afférents à ce transfert de propriété.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Ressources humaines  
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER